

RÉPONSE – QE 152 A – 22.04

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 152 – 22.02

déposée par Madame Barbara LANZILAO, Conseillère municipale

relative à l'objet suivant :

FRACTURE NUMÉRIQUE

QUESTION

Nous vivons dans une société de plus en plus médiatisée. Ne pas avoir accès à un ordinateur pour effectuer certaines démarches administratives ou un travail scolaire, par exemple, est handicapant. Ne pas maîtriser les outils informatiques peut être source d'exclusion. Forte de ces constats et par souci de réduire la fracture numérique, je souhaite vous poser les questions suivantes :

- Quels sont les outils numériques mis à disposition de la population verniolane ?
 - Quels sont-ils ? (Ordinateurs, ordinateurs portables, tablettes, smartphones)
 - Combien sont-ils ?
 - Où sont-ils ? (Dans quels lieux se trouvent-ils ? Comment la population peut y avoir accès)
 - Quels sont les conditions et les horaires d'accessibilité de ces outils informatiques ?
 - La Commune collabore-t-elle avec des structures associatives ?
- Qu'est-ce que le Conseil administratif met en œuvre pour lutter contre la fracture numérique ?

RÉPONSE

Quels sont les outils numériques mis à disposition de la population verniolane ?

La Ville de Vernier attache beaucoup d'importance à favoriser l'accès aux outils numériques et à leur utilisation. La majorité des prestations visant à diminuer la fracture numérique sont dispensées par le Service de la culture et de la communication (SCC) par le biais des trois bibliothèques municipales, ainsi que par le Service de la cohésion sociale (SCS). Ces prestations sont destinées à l'ensemble de la population et délivrées gratuitement.

Outils numériques dans les bibliothèques municipales

Quels sont-ils ? (Ordinateurs, ordinateurs portables, tablettes, smartphones) et combien ont-ils ?

- PC : chaque bibliothèque dispose de PC en libre accès. Le public peut y consulter le catalogue en ligne, accéder à Internet et à une suite bureautique. Possibilité d'utiliser une sortie USB pour sauvegarder les documents créés sur une clé USB personnelle. Possibilité d'imprimer des documents au prix des photocopies (20 cts/page pour une impression A4 en N/B). Personnel à disposition pour aider les personnes selon les besoins. Nombre : 2 à la bibliothèque de Châtelaine, 1 aux Avanchets et 1 à la bibliothèque de Vernier-Village.
- Tablettes : 2 tablettes par bibliothèque sont mises à disposition du public jeunes et adultes, dans lesquelles sont présélectionnées diverses applications en fonction des âges du public.

- Ordinateurs portables / smartphones : la possibilité est offerte au public de travailler sur place avec leur outil personnel. Mise à disposition des tables de travail ; les personnes peuvent accéder à des prises électriques pour recharger les appareils. Mise à disposition de câbles si besoin.

Où sont-ils ? (Dans quels lieux se trouvent-ils ? Comment la population peut y avoir accès)

Ils se trouvent dans les bibliothèques elles-mêmes.

Quels sont les conditions et les horaires d'accessibilité de ces outils informatiques ?

Ils sont accessibles durant les heures d'ouverture des bibliothèques, soit plus de 60 heures par semaine sur le réseau des bibliothèques. L'accès est ouvert à tous et toutes, il n'est pas nécessaire d'être membre de la bibliothèque. Il est gratuit et il n'est pas limité dans le temps.

Autres prestations favorisant l'accès au numérique

Dans les bibliothèques

- Livres numériques et livres audio en libre accès ;
- Accès gratuit à la plateforme numérique e-bibliomedia qui contient un catalogue de 7300 ebooks (français, anglais, espagnol) à télécharger et 675 audio-books en streaming (français, anglais) ;
- Personnel dédié au sein des bibliothèques. Depuis 2019, un collaborateur consacre 20% de son temps de travail pour assurer la veille, la prospection, le développement et l'aide au public sur les questions numériques pour les trois bibliothèques ;
- Ateliers pour le jeune public et les adultes, notamment pour faire découvrir des applications éducatives et expliquer le fonctionnement des liseuses et des tablettes ;
- Aide personnalisée sur rendez-vous offerte dans ces domaines ;
- Dans l'optique d'accompagner les familles dans le monde digital, une brochure de référence est en cours de rédaction et sera distribuée dans les bibliothèques et dans différents lieux d'accueil du public sur la Commune.

Au sein du Service de la cohésion sociale (SCS)

- La possibilité d'utiliser un ordinateur au Service de la cohésion sociale, sur demande, en s'adressant à l'accueil ;
- Le soutien, via les contrats de quartier, de la permanence informatique bihebdomadaire des Libellules (Espace de vie Terre – avenue des Libellules 10, coursive 2) et du dépannage informatique bimensuel de Châtelaine-Balexert (Centre de quartier de Balexert – avenue de Crozet 31). Les deux activités sont portées par des habitant-e-s ;
- Une permanence informatique pendant les heures d'ouverture du « Café des possibles », espace communautaire du quartier de l'Étang ;
- L'aide à certaines démarches en ligne, assurée directement par les travailleurs/euses sociaux/ales du service (notamment à domicile, via le dispositif Seniors Plus) ;
- Une aide à la constitution de dossiers de candidature, pour les personnes en recherche d'emploi accompagnées par le service ;
- Des cours informatiques, proposés au même public, au cas par cas et selon les besoins, dans les locaux du service ;
- La mise à disposition de prestations d'écrivain public dans le cadre du projet ADD, initié en ce moment ;
- Des appuis plus ponctuels et informels, proposés par les animateurs/trices des maisons de quartier ;
- Projet d'un diagnostic de terrain sur les enjeux et besoins en matière de lutte contre la fracture numérique.

Au sein du guichet prestation (SGP) à l'accueil de la Mairie

- Aide et soutien pour la population dans l'utilisation du site internet du Canton de Genève en lien avec les comptes e-démarches notamment.

Un réseau wifi gratuit disponible dans l'ensemble des bâtiments publics ainsi que dans différents espaces publics sur la Commune complète le dispositif.

La question écrite QE152 – 22.02 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Vernier, le 12 avril 2022

